

sameth

Handicap & Entreprises
solutions actives pour le maintien
dans l'emploi

agefiph 
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

emploi
.....
Ensemble
pour une fonction
publique exemplaire
fiphfp
handicap 



Le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

Éléments de contexte

Handicap et emploi des travailleurs handicapés



Loi du 10 juillet 1987

- Obligation d'emploi de 6% de Travailleurs Handicapés dans les entreprises privées de plus de 20 salariés

Création de l'AGEFIPH

Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées

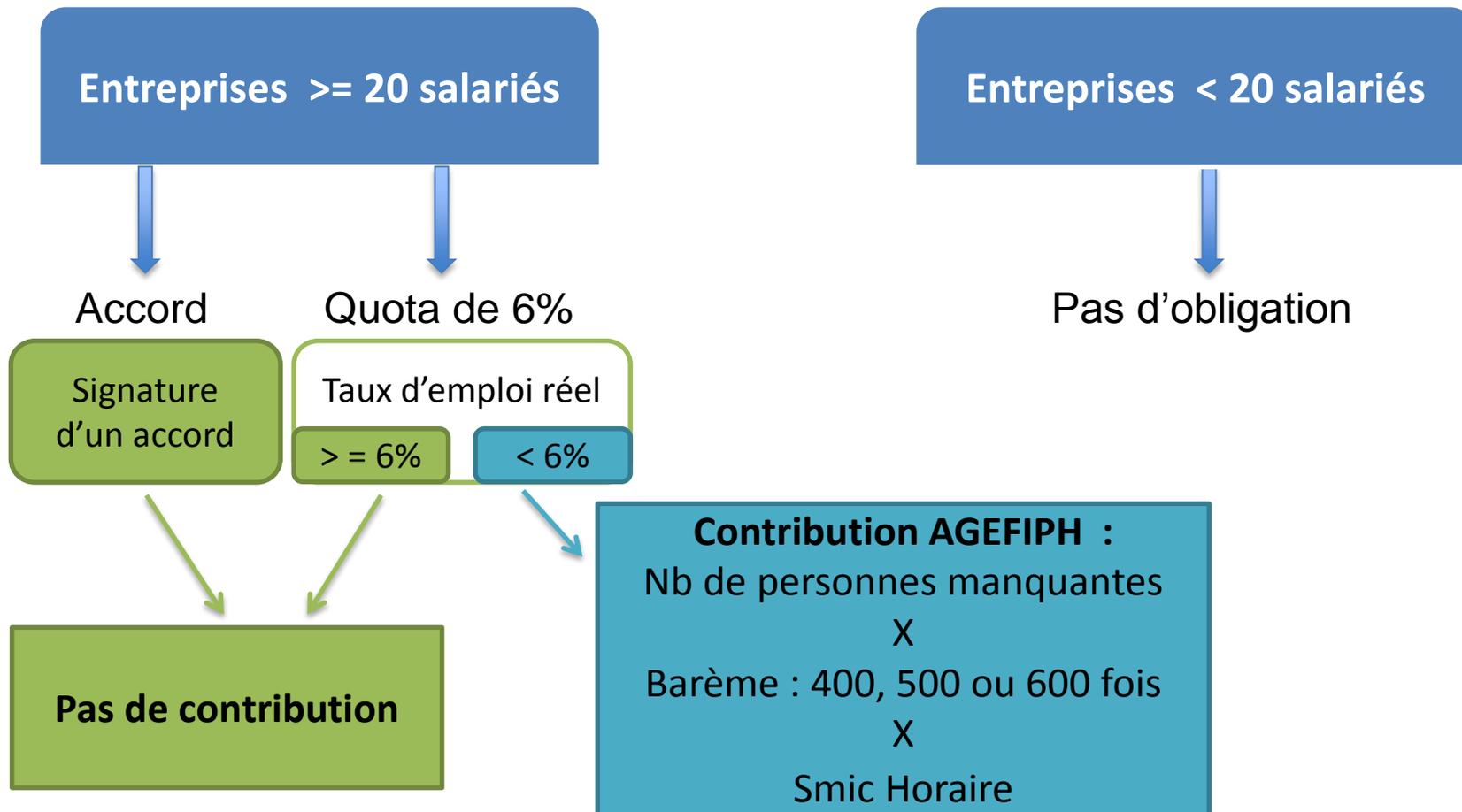
Loi du 11 février 2005

Egalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

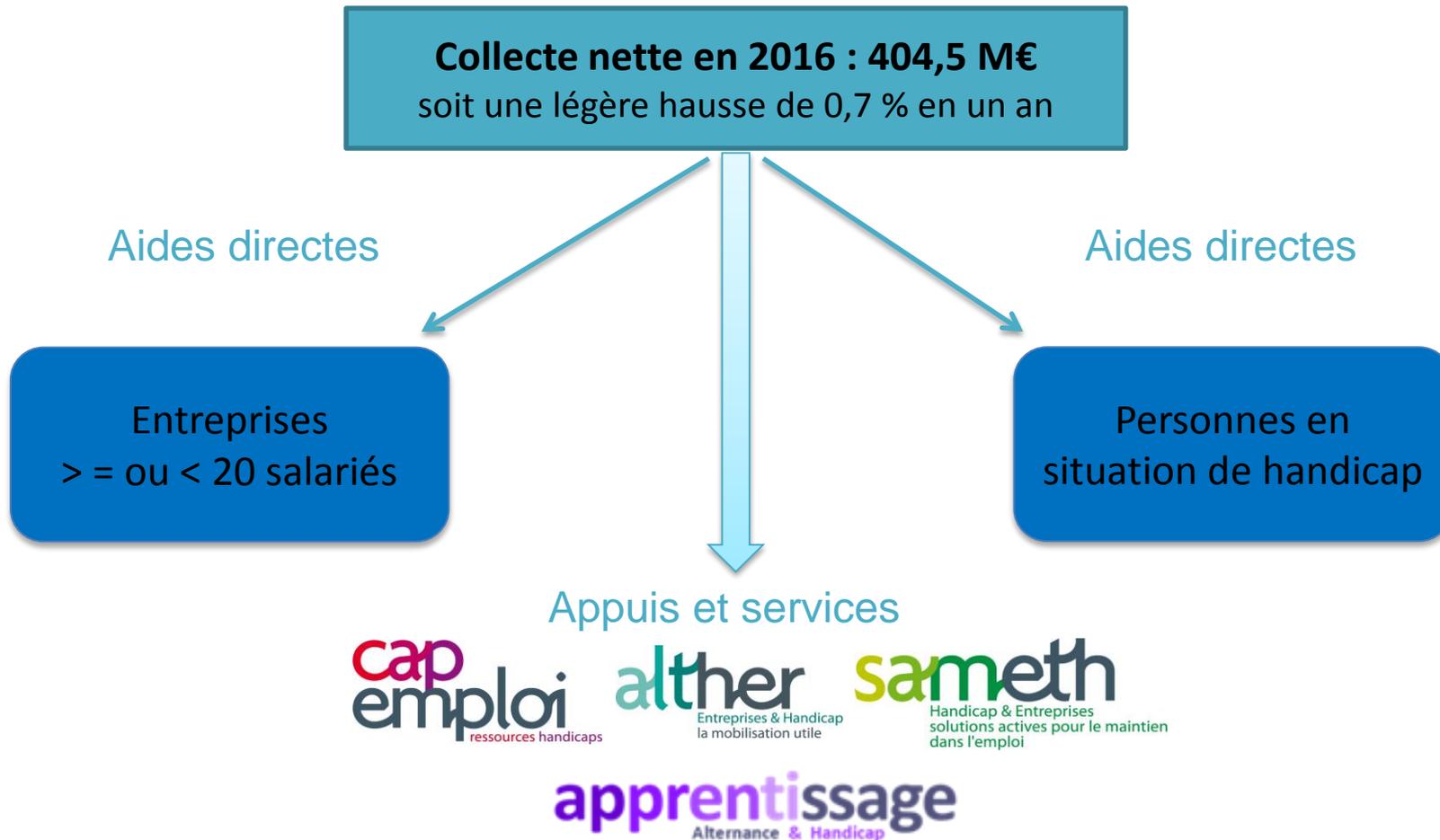
- Obligation d'emploi renforcée dans le secteur privé
- Etendue au secteur public
- La loi introduit une définition du handicap

Création du FIPHFP

Obligation d'emploi



Financements



Le statut de travailleur handicapé



**Pour beaucoup,
le handicap,
c'est ça !**



Plus de la moitié des situations de handicap ont pour origine une maladie invalidante : cancer, maladie cardio-vasculaire, diabète, hypertension sévère... Seuls 15% des handicaps sont de naissance.



maladie mentale ou
déficiency psychique



maladie
invalidante



déficience
auditive



déficience
visuelle



handicap mental
ou déficiency intellectuelle



allergie



maladie
cardio-vasculaire



déficience motrices

80%
DES
HANDICAPS
NE SONT PAS
VISIBLES

Le statut de travailleur handicapé

- **Quelle définition ?**

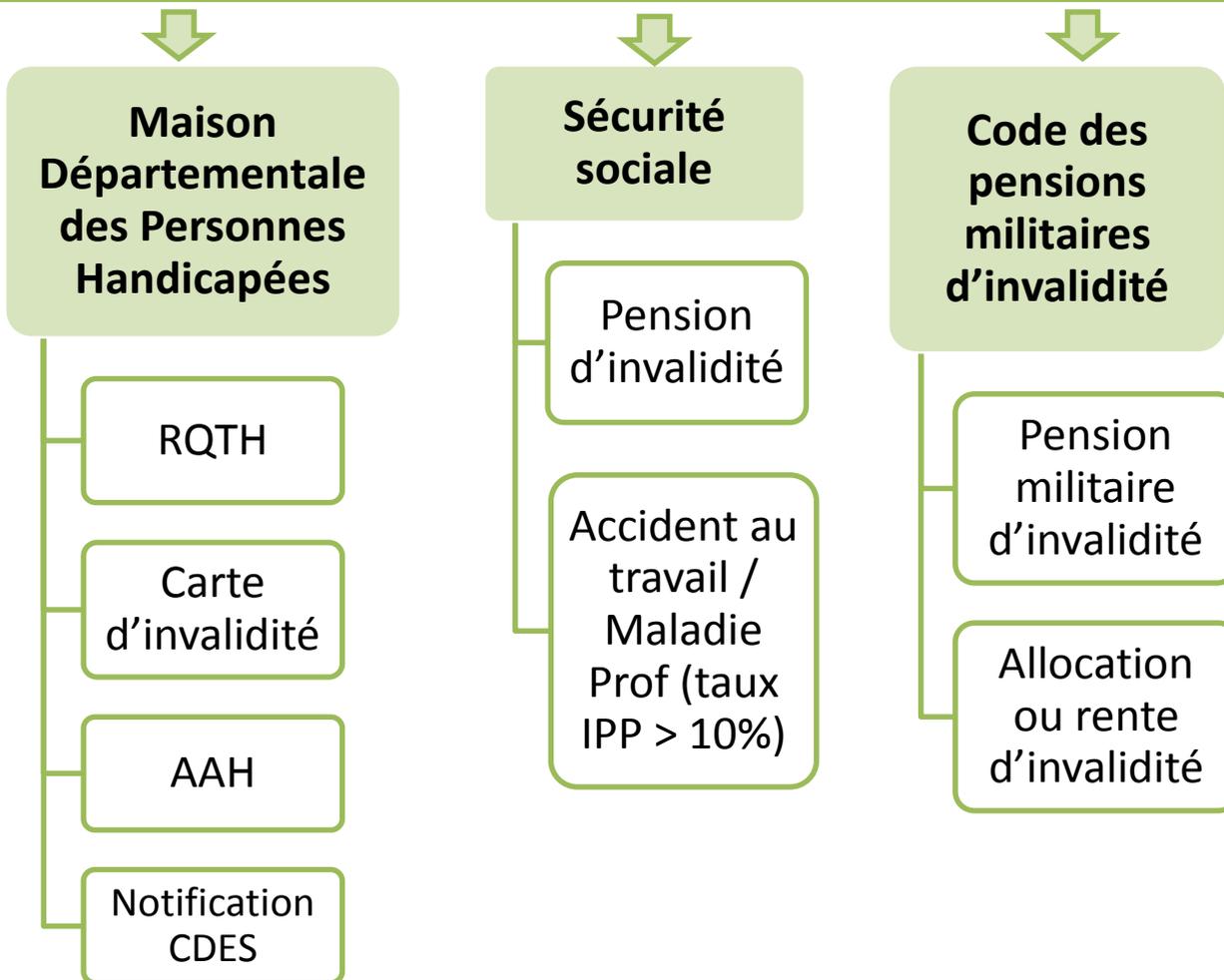
→ *Code du travail (art.L5213-1)*

Ce statut est accordé à toute personne présentant une déficience physique, sensorielle, psychologique ou intellectuelle entraînant une incapacité totale ou partielle, **dans une situation de travail donnée**

- **Mais en réalité c'est aussi une personne ...**

- ✓ disposant de **compétences professionnelles** mobilisables
- ✓ pouvant bénéficier d'un **accompagnement professionnel** et de mesures de compensation spécifiques
- ✓ faisant reconnaître une problématique de santé à un **instant T** dans sa carrière professionnelle.

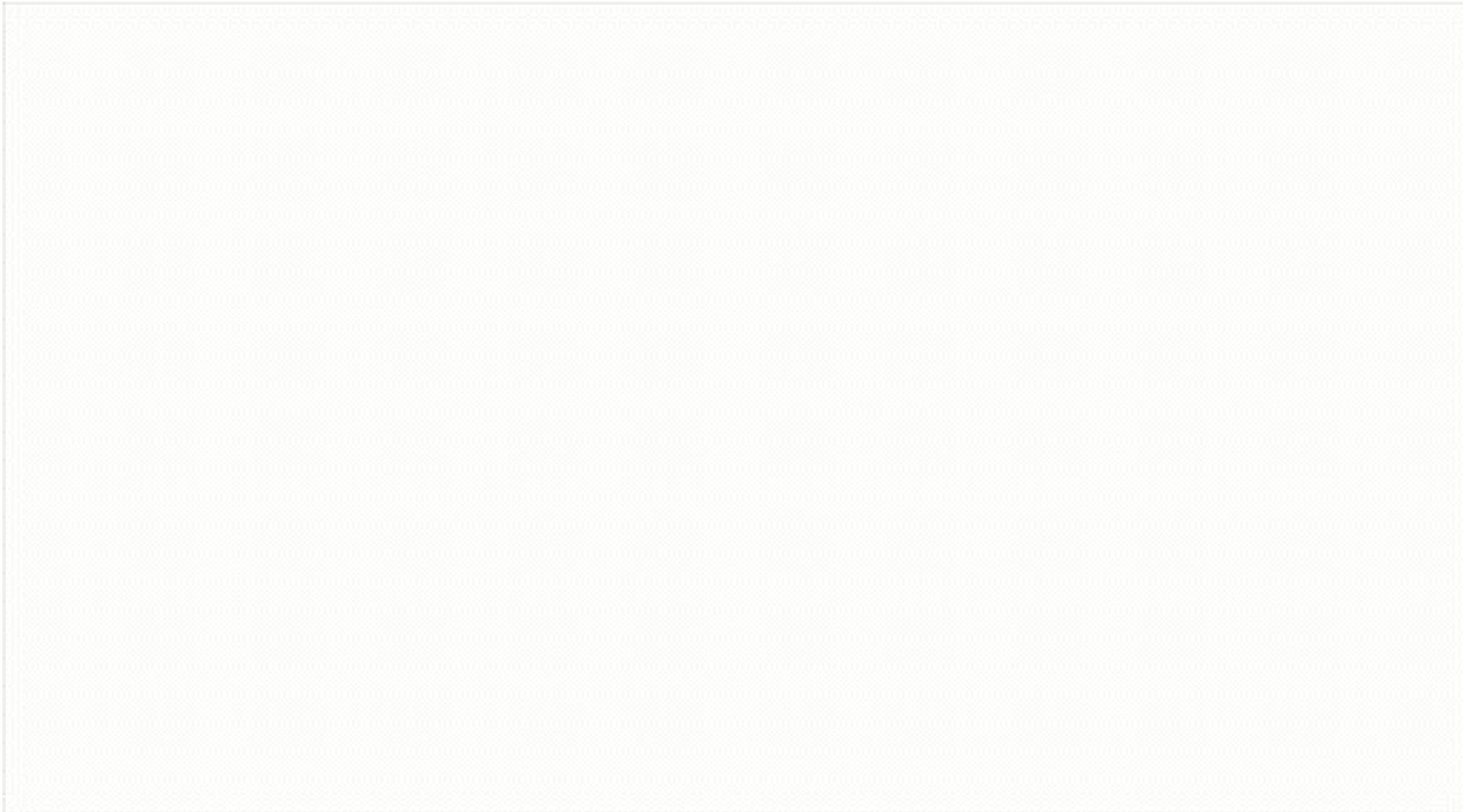
Voies d'accès pour devenir bénéficiaire de l'obligation d'emploi



Le SAMETH

Service d'Appui pour le Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés





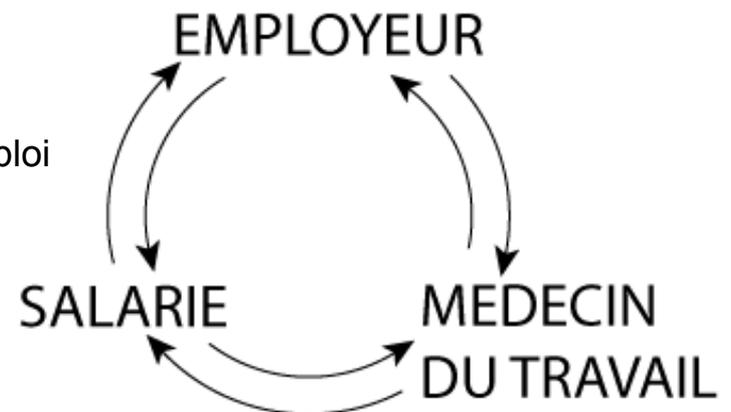
Objectifs du maintien

- **Le maintien dans l'emploi :**

- L'objectif du maintien est d'éviter la désinsertion professionnelle des personnes dont le handicap survient ou s'aggrave
- Le maintien dans l'entreprise se traduit par :
 - Un maintien au poste de travail
 - Un reclassement sur un autre poste de travail dans l'entreprise
 - Le maintien du statut de salarié pendant une formation financée par l'entreprise ou par un organisme collecteur de fond pour la formation professionnelle

Principes généraux d'intervention

- **Les missions du SAMETH s'exercent :**
 - en lien avec le médecin du travail ou médecin compétent
 - avec l'accord de l'employeur et du salarié
 - en complémentarité avec les interventions des services de santé au travail, de l'assurance maladie et de la MSA et tout organisme spécifique de la Sécurité Sociale
 - en lien avec les MDPH
 - en lien avec les acteurs du Service Public de l'Emploi



Qui peut bénéficier de l'intervention du service SAMETH ?

Quelles types d'entreprises ? De salariés ?



Les bénéficiaires

- **Les employeurs :**
 - les employeurs soumis au droit privé, y compris les entreprises sous accord collectif agréé ayant atteint ou dépassé leur quota de 6%
 - les employeurs des fonctions publiques d'Etat (y compris les plateformes régionales interministérielles d'appui à la gestion des ressources humaines), hospitalières et territoriales (dont les centres de gestion de la fonction publique territoriale)

Les bénéficiaires

- **Les salariés :**

- les salariés de droit privé et les travailleurs indépendants (exploitants agricoles, professions libérales, artisans et chefs d'entreprise non salariés...) reconnus travailleurs handicapés au sens de l'article L5212-13 du code du travail ou en attente de l'attribution de la qualité de travailleurs handicapés
- les agents des trois fonctions publiques éligibles aux aides du FIPHFP

- **Ces personnes doivent être soit :**

- sous contrat à durée indéterminée ou fonctionnaires
- sous un contrat de travail d'une durée déterminée de plus de 6 mois (CDD, CTT, contrats en alternance) ou stagiaires de la fonction publique

Les bénéficiaires

- **Situations des personnes visées au regard de leur emploi :**
 - des personnes pour lesquelles il existe une inadéquation entre l'état de santé et le poste de travail de nature à générer une situation d'inaptitude (à plus ou moins long terme)
- **Les personnes peuvent être :**
 - en activité et dont l'état de santé ou l'évolution du cadre professionnel génère une situation de handicap
 - en arrêt de travail et dont la reprise au poste paraît compromise

Quelles sont les missions du service SAMETH ?



Notre intervention

- **Le maintien dans l'emploi ...**



... une démarche complexe

Les missions

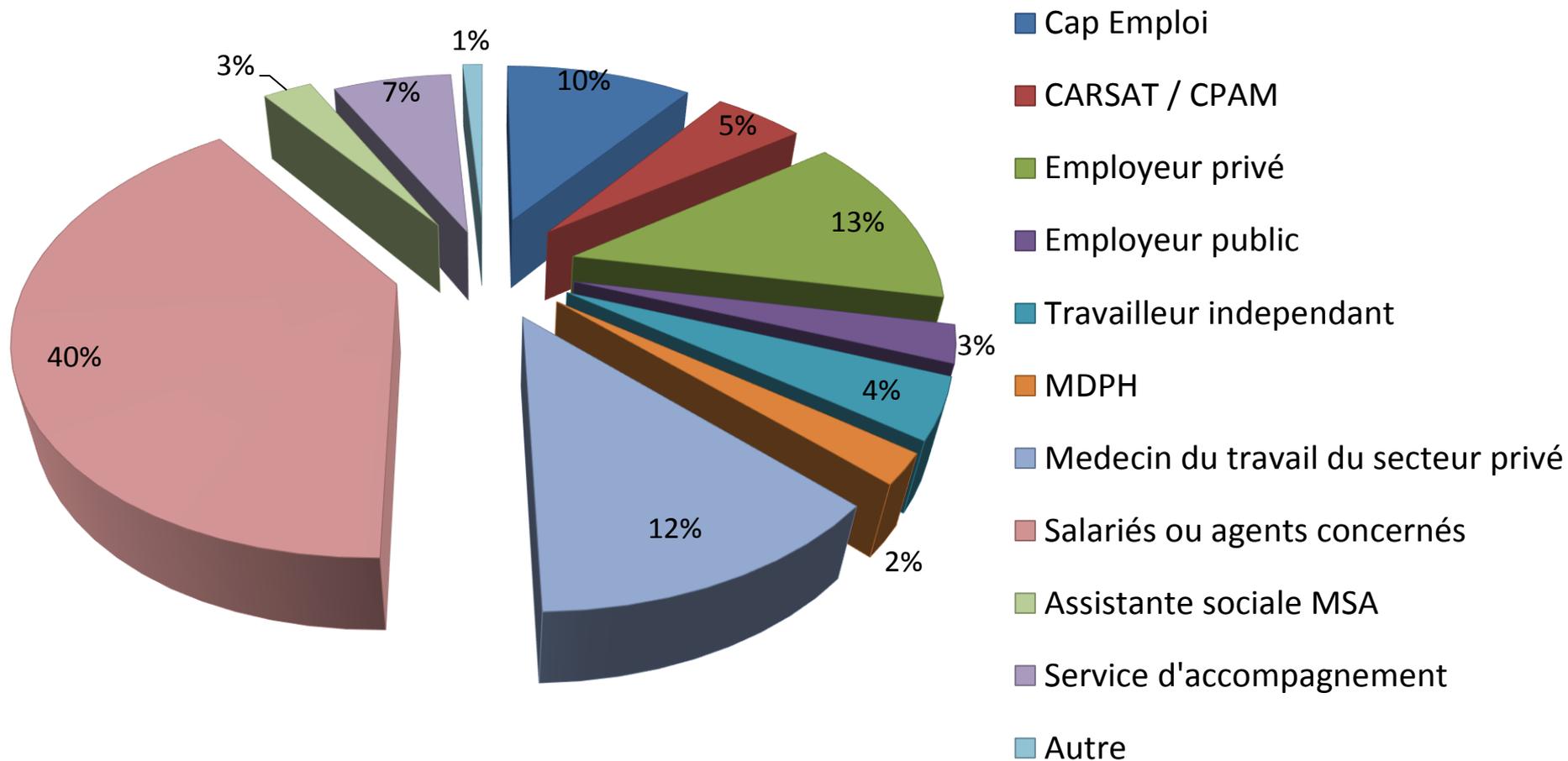
- **Des interventions en entreprise pour résoudre des problématiques individuelles de maintien en :**
 - analysant le contexte de l'entreprise et la situation du personne
 - identifiant et en accompagnant la mise en œuvre de la solution de maintien
 - prescrivant certaines prestations et aides de l'Agefiph / Fiphfp
- **Des interventions pour les situations urgentes et pour la préparation à la reconversion professionnelle des personnes déclarées inaptés**
- **La délivrance de l'information sur le maintien dans l'emploi**
- **La participation et le développement du travail en réseau avec les acteurs locaux du maintien**

Intervention du SAMETH

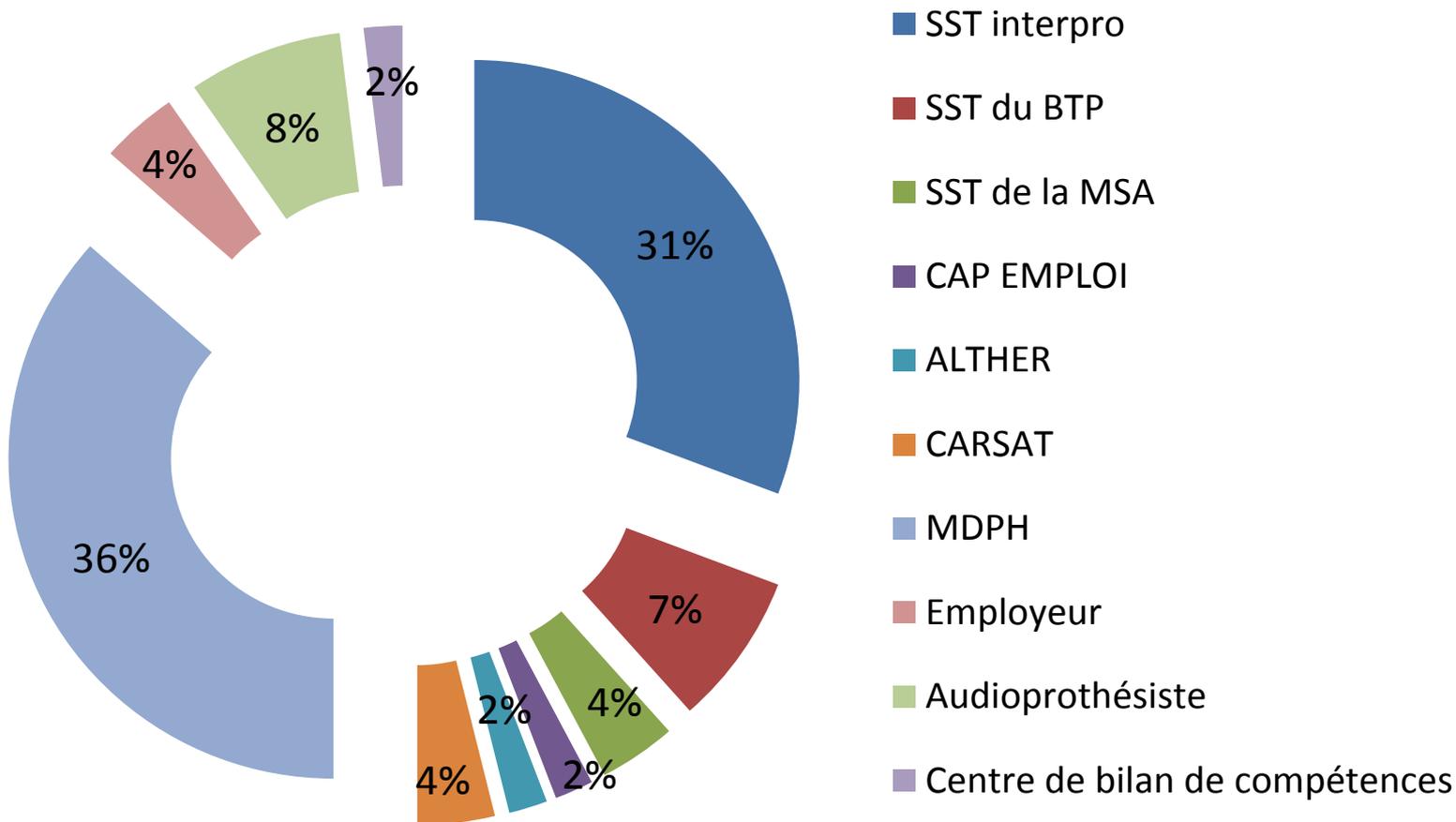
Informations diverses



Origine des sollicitations 2016



ORIGINE DES SOLLICITATIONS EMANANT DES SALARIES



Salariés accompagnés

- 221 personnes accompagnées par le SAMETH sur l'année 2016 :



- Typologie de handicap : pathologies motrices (61%) et invalidantes (13%)
- Faible niveau de formation
- Ancienneté non négligeable
- Vieillesse de la population accompagnée

Des exemples concrets de maintien dans l'emploi



Monsieur C. , apprenti ouvrier agricole (1/2)

- **Contexte :**

- Sollicitation : Madame GISSOT (Apprentissage et Handicap)
- Jeune apprenti ouvrier agricole
- Apprentissage : CAP A – production végétale



- **Poste de travail :**

- Tâches diverses d'entretien / extérieur
- Tâches agricoles diverses
- Suivi des tâches réalisées, dans le cadre de la formation professionnelle

Monsieur C. , apprenti ouvrier agricole (2/2)

- **Difficultés rencontrées :**

- Pathologies : déficience intellectuelle, dyslexie, dysphasie
- Défaut d'accès au langage écrit
- Difficultés de compréhension / d'expression

=> Nécessité d'un tutorat renforcé lors des phases de lecture / de rédaction

- **Préconisations / aménagements:**

- Acquisition d'un logiciel de dictée vocale et synthèse vocale
- Mise en place d'une formation, pour appréhender le logiciel
- Acquisition d'une reglette scanner
- Achat d'une tablette convertible



Madame V. , apprentie comptable (1/2)

- **Contexte :**

- Sollicitation : Madame GISSOT (Apprentissage et Handicap)
- Jeune apprentie comptable
- Apprentissage : BTS Comptabilité Gestion

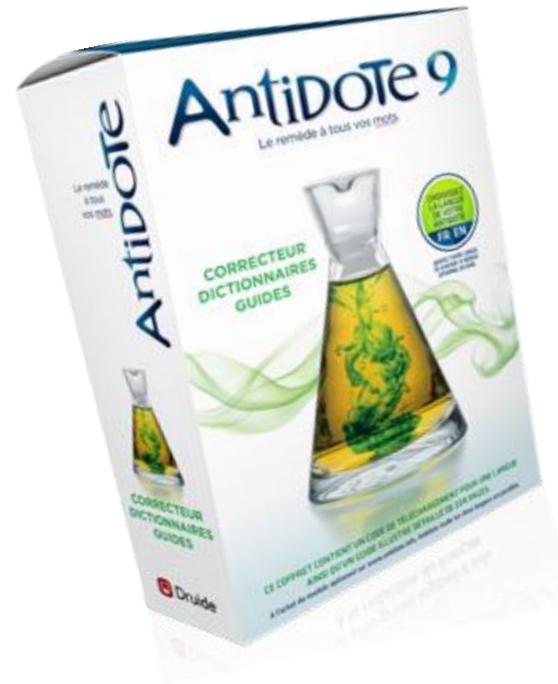
- **Difficultés rencontrées :**

- Pathologie : dyslexie
- Difficultés de rédaction : inversion des lettres, fautes d'orthographe
- Ecriture manuscrite difficilement lisible
- Difficultés de lecture (petits caractères, longs textes)



Madame V. , apprentie comptable (1/2)

- **Préconisations / aménagement :**
 - Logiciel d'aide à la rédaction et de correction grammaticale



Nos coordonnées :

SAMETH 36 - Ohé Prométhée Indre

107 rue Ampère - BP 157
36003 - CHATEAUROUX cedex
Tel : 02.54.60.54.36

Elodie COMBLET - Responsable

Ligne directe : 02.54.60.54.31 / 06.30.80.61.86

Mail : e.comblet@sameth36.com

Pierick GUILLARD – Chargé de mission

Ligne directe : 02.54.60.54.32

Mail : p.guillard@sameth36.com

